

M. Knowles: L'article 2 h) fait mention de l'Annexe F, qui porte sur deux crédits dont l'un, le crédit n° 15a) du ministère des Finances, vise des éventualités. En vertu du budget supplémentaire A, on nous demande d'augmenter de 45 millions de dollars le montant alloué aux éventualités pour le ministère des Finances. Le budget principal ne demandait pour cela que 15 millions.

Ces derniers jours, nous nous sommes intéressés aux éventualités. Cela semble être une ressource insoupçonnée de fonds. Le ministre demande-t-il maintenant que le crédit de 15 millions de dollars pour l'année soit porté à 60 millions? Quelles sont ces éventualités, ces dépenses imprévues qu'il faut couvrir de cette façon?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, j'aimerais signaler que le crédit portant sur les éventualités finance toutes les augmentations de salaire au cours de l'année; ainsi on puise dans le crédit des éventualités toutes les augmentations de traitement des fonctionnaires depuis les prévisions budgétaires initiales de l'année dernière jusqu'à présent et jusqu'au 31 mars prochain. En fait, nous espérons réduire la nécessité de toucher au crédit des contingences en prévoyant des augmentations de traitement anticipées dans les crédits particuliers.

M. Knowles: Comme le ministre a mentionné des crédits d'une autre année, ne serait-il pas à propos d'examiner aussi le libellé de ce crédit des éventualités? Je n'y vois rien qui permettrait de l'utiliser comme fourre-tout. On y prévoit des «dépenses imprévues» mais après l'expérience de la dernière semaine, il faudrait, je crois, examiner le libellé et l'objet du poste des éventualités et peut-être en changer le libellé.

L'hon. M. Benson: Je puis assurer à mon ami que le libellé de ce crédit a été examiné minutieusement.

M. Peters: Monsieur le président, j'ai proposé hier que la deuxième lecture du bill soit remise à aujourd'hui; cela a provoqué dans la *Gazette* de Montréal, livraison d'aujourd'hui, une manchette très intéressante qui reflète probablement certains des débats qui ont précédé l'étape actuelle du bill qui se lit «La crise relative au débat sur les subsides finit en queue de poisson à la Chambre». J'ai demandé que le débat ait lieu aujourd'hui parce que certains problèmes qui affectent le Nord de l'Ontario n'ont pas été abordés pendant le débat sur les crédits provisoires. Parmi eux se trouve la crise de l'exportation de gaz et la méthode d'exportation utilisée.

La situation est très instable et change sans cesse. Au gouvernement incombe la responsa-

bilité d'informer le peuple canadien de tout ce qui a provoqué son récent changement de décision à l'égard du second pipe-line transcanadien, en raison surtout des demandes formulées par M. White, président de la *Federal Power Commission* aux États-Unis.

Voici un extrait d'un article paru hier dans le *Globe and Mail*:

Se rendant compte qu'on s'inquiète de plus en plus aux États-Unis de l'augmentation des exportations canadiennes de gaz, M. Lee C. White, président de la *Federal Power Commission*, a donné à entendre hier que le Canada et les États-Unis devraient travailler davantage à une planification à long terme.

M. White, dans un article du *Journal of Commerce* de New York, a déclaré que les États-Unis doivent faire face à des questions de politique non réglées à la suite de l'augmentation des importations de gaz canadien.

Plus loin dans l'article M. White soutient:

L'Office national de l'énergie au Canada et la *Federal Power Commission* en ce pays doivent reconnaître les divers intérêts mis en jeu dans la vente de gaz canadien sur les marchés des États-Unis et doivent chercher à s'assurer que l'on voit à l'intérêt du public des deux côtés de la frontière.

A cette fin, il faudra peut-être que, conjointement, les deux gouvernements consentent de plus grands efforts et établissent des programmes à longue portée. Mais à en juger d'après l'histoire des relations économiques entre les deux pays, les résultats seront sûrement avantageux de part et d'autre.

• (3.30 p.m.)

On lit plus loin:

Il a également signalé que le projet de la *Trans-Canada Pipe Lines Ltd.* de construire un embranchement au sud des Grands lacs pour le transport du gaz destiné à être exporté aux États-Unis...

Je tiens à marquer une pause ici dans la citation pour dire que ce ne sont pas là les intentions dont la *Trans-Canada Pipe Lines* a fait part au gouvernement canadien. Ce n'est pas ce que l'Office national de l'énergie a annoncé aux Canadiens. Ce n'est pas ce que le gouvernement a déclaré, concernant les projets de la *Trans-Canada Pipe Lines*. Il a dit que l'aménagement d'un pipe-line par la compagnie, dans la région des Grands lacs, visait à fournir du gaz aux consommateurs du Sud de l'Ontario à meilleur marché qu'on aurait pu le faire autrement. Et pourtant, au dire du directeur de la *Federal Power Commission* des États-Unis, l'aménagement d'une dérivation au sud des Grands lacs a pour objet d'exporter du gaz aux États-Unis et d'assurer un nouveau marché dans l'Est canadien, ce qui est vivement contesté devant la commission. On lit plus loin dans l'article:

Les importations de gaz du Canada se sont accrues ces dernières années, par suite de la découverte de nouvelles réserves considérables